

CIRCUIT DE MORNAY DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION AVANT LE 8 SEPTEMBRE par courrier, PAYPAL ou VIREMENT

Inscription en 2^{ème} pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

PARTICIPANTS CIRCUIT	Noms :	Prénoms :
1 ^{er} Pilote	:	:
2 ^{er} Pilote	:	:
1 ^{er} Accompagnateur (n'empruntant pas la piste)	:	:
2 ^{er} Accompagnateur (n'empruntant pas la piste)	:	:
VOITURE Marque :	Modèle :	Année :
Cylindrée :	Moteur préparé : oui / non	Puissance réelle :
Expérience sur circuit	1^{er} Pilote :	2^{er} Pilote :
ASSURANCE (si voiture homologuée route) :	compagnie	N° Police :
ADRESSE du pilote :		
E-mail (confirmation de l'engagement) : en majuscule svp @		
Tél. : Fixe Portable		

Tarifs engagement reçu AVANT le 8 SEPTEMBRE au plus tard

Journée complète 9h-12h30 / 14h-17h30 1voiture 1pilote 165 €, 2ème Pilote 45 €

Inscription groupée minimum de 3 voitures avant le 8 SEPTEMBRE Nom du groupe

Journée complète 9h-12h30 / 14h-17h30 1voiture 1pilote 155 €, 2ème Pilote 40 €

Tarifs engagement en ½ journée AVANT LE 8 SEPTEMBRE

½ Journée 9h-12h30 ou 14h-17h30 1voiture 1pilote 110 €, 2ème Pilote 35 €

Tarifs engagements APRES le 8 SEPTEMBRE ou sur PLACE à partir de 8h

Journée complète 9h-12h30 / 14h-17h30 1voiture 1pilote 170 €, 2ème Pilote 50 €

Tarifs engagements en ½ journée APRES LE 8 SEPTEMBRE ou SUR PLACE à partir de 8h

½ Journée 9h-12h30 ou 14h-17h30 1voiture 1pilote 115 €, 2ème Pilote 40 €

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir

Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 19,80 Euros par voiture pour 1journée ou ½ journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 38 Euros par personne 1journée ou ½ journée

*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnés aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident

** L'assurance individuelle accidents (1^{ère} catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

Engagement pour la journée 9h-17h30 1voiture 1pilote (+ 2 ^{ème} pilote)	 Euros
RC contractée par courrier ou sur place*	19,80 Euros par voiture :..... Euros
Assurance individuelle accidents**	38 Euros par personne :..... Euros
Assurances casse	25 Euros la journée ou ½ :..... Euros
Assurances intempéries et annulation	25 Euros la journée ou ½ :..... Euros
Assurances casses + intempéries et annulation	35 Euros la journée ou ½ J :.....Euros
TOTAL de l'engagement :..... Euros	

**Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS RIB sur demande
22, du Maréchal LEFEBVRE 77340 PONTAULT COMBAULT**

Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

ATTENTION 92 DECIBELS MAXI

**En cas d'exclusion du circuit pour nuisances sonores excessives aucun remboursement ne sera effectué !
A titre commercial un avoir vous sera remis de la valeur de votre engagement hors assurances contractées**

POUR LES ENGAGES (EES) TOURS LIBRES AU VOLANT DE LEUR VOITURE

REGLEMENT A RENVoyer SIGNE PAR CHAQUE PILOTE ET COPILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- **L'âge limite pour accéder à la piste (accompagnateur) EST DE 16 ANS REVOLUS**
- **MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS obligatoire pour prendre la piste**
- **Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser**
- **Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter**, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- Chaque personne empruntant la piste, pilote, copilote, accompagnant, doit être inscrite comme participant de la réunion. **Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS**
- Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais. Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.
Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- **Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.**
- **Aucun participant ne doit** S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste
Effectuer de marche arrière sur la piste. **En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule**, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le paddock à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, **ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE.**
Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. **Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.**
- **Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.**
- **Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter**
- **En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.**
- **L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT**
En cas d'incident grave un dépiستage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.
- Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s).

Fait le	à	Nom	Prénom
Signature		Date de naissance	